ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

financement

Question écrite n° 95047

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le projet de retirer le programme n° 143 « budget de l'enseignement agricole » de la mission interministérielle « enseignement scolaire » pour le transférer dans la mission « agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales » du projet de loi de finances pour 2011. Les MFR, Maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation, s'y opposent fermement, craignant que le ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche ne se retrouve seul face à sa mission d'enseignement et aux arbitrages budgétaires et que cet état de fait soit préjudiciable à l'enseignement agricole. Aussi lui demande-t-il de revenir sur ce projet et de maintenir l'enseignement agricole dans le budget de l'enseignement scolaire où il a légitimement toute sa place.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a décidé de maintenir le programme « enseignement technique agricole » dans la mission « enseignement scolaire ». Cette décision est la reconnaissance de la contribution pleine et entière de l'enseignement agricole au système éducatif national. Le Premier ministre a ainsi souhaité réaffirmer l'importance du travail de coordination et de complémentarité entre le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'éducation nationale, dans le respect des moyens attribués à chacun, afin de développer des synergies positives entre ces deux dispositifs d'enseignement. La recherche de ces synergies, déjà nombreuses à l'échelon local, contribue à renforcer l'efficacité de notre système éducatif, dans toute sa diversité, au service de la réussite personnelle et professionnelle des jeunes, sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : M. Pascal Terrasse
Circonscription : Ardèche (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 95047
Rubrique : Enseignement agricole
Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative
Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 décembre 2010, page 13262
Réponse publiée le : 25 janvier 2011, page 698